



Liste "Joigny, continuons ensemble"

Handicap : un délai pour rendre accessibles les établissements recevant du public

La mise en accessibilité, une action essentielle. Parmi les actions de la ville, celle-ci est un volet important. La dernière commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées s'est tenue le 16 décembre 2014.

Avec cette commission composée d'élus et de représentants d'associations, nous travaillons sur l'accessibilité de tous les bâtiments communaux. Nous avons des échéances à respecter. Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) ont l'obligation de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)* avant le 27 septembre 2015. Ce formulaire, détaillant le planning des travaux de mise aux normes et leurs coûts prévisionnels, sera ensuite étudié en commission.

Joigny est particulièrement attentive à ses bâtiments. Avec ses écoles, la mairie aux normes, la ville est globalement capable d'accueillir les personnes handicapées dans toutes leurs activités de la vie quotidienne. Dernièrement, des travaux d'aménagement ont été réalisés à l'école Garnier (création d'une rampe d'accès et d'un élévateur dans la cour), sur l'ancien site militaire (installation d'un ascenseur extérieur desservant les étages du bâtiment de formation), sur la voirie (aménagement de nombreux trottoirs, parkings pour piétons et conducteurs à mobilité réduite).

La municipalité continue à équiper la ville.

Le 1^{er} janvier 2015 était la date limite pour rendre accessibles les ERP. Une ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé de nouveaux calendriers qui doivent être respectés sous peine de sanctions.

Ainsi, les établissements déjà en conformité au 31 décembre 2014 (y compris par dérogation), devaient transmettre une attestation de leur accessibilité avant le 1^{er} mars 2015.

Les établissements non encore en conformité devront prendre l'engagement écrit de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Cet engagement doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en mairie (et dans des cas particuliers auprès du préfet).

Enfin, les établissements qui, pour des raisons techniques ou financières, ne peuvent être mis en conformité, doivent adresser une demande de dérogation (à partir de l'imprimé Cerfa Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015. Les établissements qui fermeront avant le 27 septembre n'ont aucune attestation à fournir.* <http://www.accessibilite.gouv.fr/>

Le groupe de la majorité municipale de Joigny

<https://www.facebook.com/pages/Bernard-Moraine-majorit%C3%A9-municipale-de-Joigny/630477610339021?ref=hl>

Liste "Joigny 2014"

Avis de recherche

C'est à travers un tract distribué chez les commerçants le 31 mars que nous avons appris que la foire était organisée à Joigny du 28 mars au 6 avril. Certes, nous avons détecté une fête foraine, mais de préparation de la foire, point ! Personne, dans Joigny, n'avait identifié le lieu d'implantation de cette manifestation, et nous avons dû, comme vous, nous rendre à l'évidence : la foire avait malheureusement disparu du paysage jovinien. Quel dommage ! Il s'agissait de la manifestation phare de Joigny, qui attirait jusqu'en 2008 des milliers de visiteurs, et qui pendant le week-end de Pâques animait le commerce, la vie, la fête en notre ville. Comme pour le projet de musée de la Résistance, nous nous interrogeons sur les raisons de cette disparition.

Nous l'avons indiqué dans notre tribune précédente, beaucoup de décisions sont ainsi prises sans débat, ni concertation. En voici bien un nouvel exemple : ce sujet n'a jamais été abordé à la commission "commerce et artisanat", et pour cause, celle-ci n'a jamais été réunie depuis 1 an.

C'est dire l'intérêt manifesté par la majorité municipale pour ces catégories de professionnels qui pourtant, animent la vie économique à Joigny. Ce n'est pas non plus le conseil municipal qui en a décidé puisque ce sujet n'a jamais figuré à l'ordre du jour de l'une de ses séances. Nous constatons une nouvelle fois que nombre de décisions importantes sont prises dans le secret des cabinets (mairie ou président de la CCJ). Nous ignorons tout des raisons qui nous ont conduits là, et nous le déplorons vivement. C'est ainsi que dans le silence, la démocratie souffre et laisse place à l'oligarchie socialiste.

Le groupe d'Union de la droite et du centre - françoisjacquet.over-blog.com

Liste "Rassemblement populaire patriote de Joigny"

Joviniennes, Joviniens, merci à ceux d'entre vous qui ont fait confiance aux candidats du Rassemblement Bleu Marine/Front National aux élections départementales. Face à une collusion de notables sans convictions, sans valeurs communes, qui vous ont trompés, avec 39,2 % des électeurs qui se sont exprimés vous êtes la première force politique de Joigny. Avec 45,4 % des voix, vous êtes la première force politique du canton. Avec 38 % des voix exprimées, vous êtes la première force politique de l'Yonne.

Et ce n'est qu'un début ! Patriotes de Joigny, vous qui aimez vraiment notre France, notre façon de penser et de vivre, notre civilisation, rejoignez-nous !

Rassemblement populaire patriote de Joigny - Claude Dassié